



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 MAI 2024

La Municipalité décide :

- De valider le préavis 02/24 relatif au rapport de gestion 2023.
- De valider le préavis 03/24 relatif aux comptes communaux 2023.
- De valider le préavis 04/24 relatif à l'achat et à l'installation de conteneurs maritimes sur la parcelle 121 pour les besoins des services communaux.
- De préavis favorablement le rapport d'enquête d'un candidat à la naturalisation suisse.
- De mettre en place la prestation eDéménagement.
- De valider le rapport du réviseur des comptes 2023.
- De valider des devis concernant la rénovation de la cuisine du chalet des Pralets.
- D'autoriser le Parc Jura Vaudois à intervenir sur une parcelle communale afin de lutter contre une espèce exotique (la berce du Caucase).
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De mettre à l'enquête publique complémentaire le PACom.
- D'écrire à la Présidente du Conseil d'Etat au sujet des exigences formulées concernant les enquêtes publiques des pistes VTT.
- De renoncer à participer au projet Perséides et de ne pas éteindre l'éclairage public pour des raisons de problèmes techniques et de sécurité.
- De valider l'envoi d'un courrier aux parents dont les enfants sont accueillis à l'UAPE afin de les informer de l'adhésion de la Commune au Réseau d'Accueil des Toblerones.

- De tenir à nouveau des séances de municipalité hebdomadaires.
- De valider des demandes de manifestation sur le territoire communal.
- De valider une annonce pour la recherche d'un-e intendant-e à la cantine O'Resto.
- D'autoriser une journée à Walibi durant la semaine de camp du mois de juillet 2024.
- De donner un accord de principe à Romande Energie pour la mise en place d'une station transformatrice d'électricité et d'une armoire de relevés de données, l'emplacement reste à définir formellement.
- De valider un devis pour la réparation du conduit de cheminée du Pavillon Moinsel.
- De valider l'engagement d'un collaborateur à l'administration, en CDD et à temps partiel.
- De valider le constat de dommage pour le dépôt de plainte concernant le vol des pôles-cônes.
- De renouveler le contrat de la machine Selecta située à la piscine aux nouvelles conditions.
- De transmettre la synthèse de l'enquête de satisfaction UAPE à la direction de cette dernière.
- De valider l'avenant signé concernant d'exploitation de la buvette des Pralets.
- De valider un devis concernant l'installation d'une plonge supplémentaire à l'ancienne grande salle selon la demande de l'OFCO.
- De valider la charte des talus de routes.
- De fermer les guichets de l'administration communale du 29 juillet au 9 août 2024. Une permanence sera maintenue en cas de délai de dépôt des listes (élections complémentaires) durant cette période et il n'y aura pas de mise à l'enquête durant cette fermeture.
- De valider l'engagement d'un collaborateur en qualité d'agent d'exploitation dès le 1^{er} juin 2024 à un taux de 100%.

Au nom de la Municipalité :

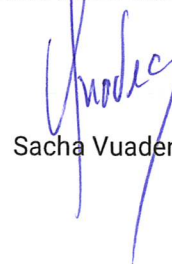
Le Vice-syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire municipal



Sacha Vuadens